

---

## Compte rendu du Comité Social d'Administration Local (CSAL)

Du 21 novembre 2023

---

A l'ouverture de la séance, la CGT Finances Publiques a lu la déclaration liminaire suivante :

*Madame la Présidente,*

*Nous ne pouvons commencer ce CSAL, aujourd'hui, sans penser et rendre hommage à notre collègue Ludovic MONTUELLE.*

*Depuis le 13 septembre, à la DGFIP s'est ouverte une négociation indemnitaire entre les organisations syndicales représentatives et la Direction générale. La CGT, dans le cadre de la plateforme intersyndicale s'est engagée dans le processus de négociation pour obtenir le maximum pour l'ensemble des agents. Dans un contexte d'inflation exponentielle, le salaire est une des données des conditions de vie au travail. La CGT a signé le premier volet concernant les promotions inter et intra catégorielles parce qu'il augmentait des taux de promotion sans contrepartie. Toutefois, nous nous insurgeons sur le passage en force de la Direction générale au sujet de la prime dite exceptionnelle. Sans remettre en cause les dysfonctionnements exécrables qu'ont subit nos collègues avec la mise en place de GMBI, aujourd'hui dans l'Yonne tous les services souffrent. S'il s'agissait d'une prime au plus souffrant, ce sont tous les agents qui auraient dû la toucher.*

*Dans ce contexte, comment se plaindre sans cesse du manque d'attractivité quand aucune mesure n'est prise pour une réelle amélioration des rémunérations et des conditions de travail des agents ?*

*Dans le constat réel du manque d'attractivité de notre administration, la CGT revendiquera pour son amélioration à la fois de meilleures conditions de vie au travail mais aussi un salaire décent pour vivre.*

*Et ce n'est pas la mise en place tambour battant dans le flex office qui vont améliorer les conditions des agents au quotidien !*

*A l'ordre du jour de cette réunion, nous aurons le règlement intérieur qui est enfin présenté en CSAL.*

*Le transfert de certaines missions (notamment mission accueil téléphonique) du service amende au Centre de Contacts Amendes d'Epinal qui s'inscrit dans le cadre du nouveau réseau*

de proximité va nous être présenté. Il faut espérer qu'à l'instar de ce qui se passe avec les CDC des particuliers, les services amendes locaux, après les transferts d'emplois qu'ils auront subis, ne seront pas obligés de suppléer au Centre de Contact Amende d'Epinal pendant les périodes de pointe.

En question diverse, nous réitérons notre demande d'un site Ulysse mis à jour, vivant. Nous demandons aussi, comme cela se fait dans les autres départements, que les départs en retraites soient publiés.

\*\*\*

Après la lecture des déclarations liminaires, une interruption de séance, à l'initiative des organisations syndicales a été faite pour essayer de peser sur les négociations salariales nationales du 22 novembre 2023.

En réponse aux déclarations liminaires, la directrice a indiqué que concernant le volet sécuritaire, 2 axes sont retenus : pour les agents nomades et pour les agents d'accueil. Les décisions au niveau national sur les équipements sont attendues. Pour la sécurisation des bâtiments, la Direction a déjà fait une visite le mois dernier mais, le chef de la sécurité dans l'Yonne fera aussi une visite pour les 2 gros sites du département ( Sens et rue des Moreaux).

Concernant la prime GMBI, 90 agents de l'Yonne la toucheront, soit 21 % des effectifs du département, pour les 69 % restant, ce sera 0€ !!

La directrice se félicite au niveau national de la courbe des suppressions d'emplois depuis les dernières années. Certes, mais il ne faut pas oublier que la DGFIP eu le nombre de suppression d'emplois le plus important dans la fonction Publique. De plus, l'an dernier, il y a eu un plan pour rattraper notre dette technologique et le nombre d'informaticiens a augmenté, ce qui a mécaniquement fait supporter les suppressions d'emplois sur les autres services. Cette année, ce sera le plan anti fraude, avec la création d'emplois qui impactera les autres services, sans compter sur les services démétropolisés qui engendrent des transferts d'emplois.



L'avenir des antennes a été évoqué (Saint Fargeau, Avallon, SPF Sens). Saint-Fargeau est la seule antenne où il n'y a pas d'autres agents du département dans les locaux. C'est la dernière année pour les 3 agents qui restent de pouvoir bénéficier de la prime de restructuration. La direction ira les voir bientôt pour en discuter avec eux.

## 1 - Adoption du règlement intérieur:

Le règlement intérieur est commun aux deux instances (CSAL et CSA Formation Spécialisée).

Le CSA FS s'est tenu la semaine dernière et des propositions de modifications ont été émises, à savoir :

- facilités accordées aux représentants des personnels pour préparer et faire le compte rendu,
- remboursement des frais de déplacements pour les suppléants, experts et titulaires,
- relèvement de décision à la suite des groupes de travail,
- remontées des informations et des projets de PV à toutes les organisations syndicales (et pas seulement le secrétaire de séance au moment de la signature),
- calendrier prévisionnel des visites de sites doit être élaboré (et non peut être élaboré).

Ces modifications ne sont que des souhaits et ne peuvent pas être intégrées dans le Règlement Intérieur soumis au vote, mais pourront peut-être être prises en compte au niveau national par le biais d'une circulaire.

Dans ces conditions, sans aucune modification possible, ni visibilité quelconque, l'ensemble des Organisations Syndicales ont voté contre.



## 2-Ponts naturels:

Les ponts naturels possibles cette année sont les vendredis 10 mai 2024 et vendredi 16 août 2024. Le pont naturel du 10 mai permet d'avoir 5 jours de suite (mercredi 8 mai férié, le jeudi 9 mai de l'ascension )



La Direction Générale a fait passer une note aux directeurs expliquant qu'il était déconseillé d'envisager le pont naturel du vendredi 10 mai au vu de la campagne déclarative et que les ponts naturels pouvaient être modulés en fonction des services !!

Pour la directrice, il n'y a pas lieu de faire de distinction par service. Après réflexion, la Directrice a proposé que les vendredis 10 mai 2024 et 16 août 2024 soient des ponts naturels.

La CGT et la CFDT ont voté pour.  
Solidaires s'est abstenu.

### **3- Ajustement du périmètre de compétence des services de la DDFiP:**

La Direction nous informe que la commune de Branches sera transférée le 01/01/2024 du SIP de Sens au SIP d'Auxerre pour les particuliers et du SIE de Sens au SIE d'Auxerre pour les professionnels.

La commune de Branches étant dans la communauté de commune de l'Auxerrois, elle est déjà gérée par le SGC d'Auxerre.

Il s'agit d'une uniformisation pour une meilleure lisibilité.

### **4- Extension géographique à la DDFiP de l'Yonne du Centre de Contact Amendes d'Epinal :**

Une convention entre le SIP d'Auxerre et le CDC Amendes d'Epinal a été signée. Il n'y a plus qu'un seul numéro de téléphone et une balf : ceux du CDC.

Les missions d'accueil téléphonique sont lissées et ne nécessiteront pas de renfort de la part des agents du SIP Amende d'Auxerre. Ce qui n'est pas le cas pour les CDC des particuliers qui sont renforcés en période de charge par les agents du SIP. Ceux-là même qui ont eu des suppressions d'emplois pour la création des CDC !!!



Le CDC répond aux appels, aux courriels, peut modifier les adresses et accorde des délais de paiement (<2000€).

Sur ce début de période, on constate une baisse de 30 % des appels et -13 % de visites. Les agents peuvent ainsi se consacrer à plus d'actions en matière de recouvrement.

### **5- Bilan télétravail:**

Dans l'Yonne le taux de télétravailleurs est inférieur à la moyenne nationale.

Actuellement, 9 agents (dont 6 en situation de vulnérabilité) ont du télétravail pour raison médicale (dont 4 à 5 jours).

Le télétravail pour raison médicale ne peut être recommandé que par le médecin de prévention et non le médecin traitant.

Le nombre total de refus de télétravail au 31/12/2022 à la DGFIP est de 73 pour 61 609 autorisations accordées, soit 1,2 pour 1000.

Dans le département, il n'y a pas (pour 2022) de refus de télétravail.

La CGT Finances Publiques rappelle que pour qu'il y ait refus, il faut que le demande soit déposée et rejetée dans Sirhius. Il est donc important de déposer ses demandes dans Sirhius pour qu'un recours soit possible en cas de refus.

## 6- Questions diverses:

➤ Concernant la rationalisation des locaux :

La norme est dorénavant à 16m<sup>2</sup> par résident (pas par agent, on retire les temps partiels, les télétravailleurs). A titre d'exemple, un vérificateur étant nomade il compte pour 0,5 résident.

Dans l'Yonne nous sommes à 36 m<sup>2</sup>. (Le CFP de Tonnerre plombe le ratio).

Avant d'engager cette réforme, la direction va faire réaliser une étude sur les locaux domaniaux (Direction, rue des Moreaux et rue du Pont) pour faire un bilan énergétique et voir si les structures peuvent accueillir plus de monde. Ensuite, une réflexion sera menée.

Dans certaines directions, notamment parisiennes, les flex office, espace de co-working, bulles sans bruit, font leur apparition. Il n'y a plus de bureaux individuels et plus, non plus de bureau attribué.

➤ Vacances de postes :

La direction s'engage à donner les vacances par service au 31/12 de chaque année.

➤ La potentialité pour les listes d'aptitude de C en B est de 3, concernant de B en A, la liste sera diffusée au niveau de l'inter région en fin de mois mais la direction n'est pas très optimiste sur la promotion d'un B en A dans notre département.

Vos élues au CSAL

Maryline MAUFFRE

Caroline GERMAIN

Nathalie ARNASSAND

Carine CAMBURET